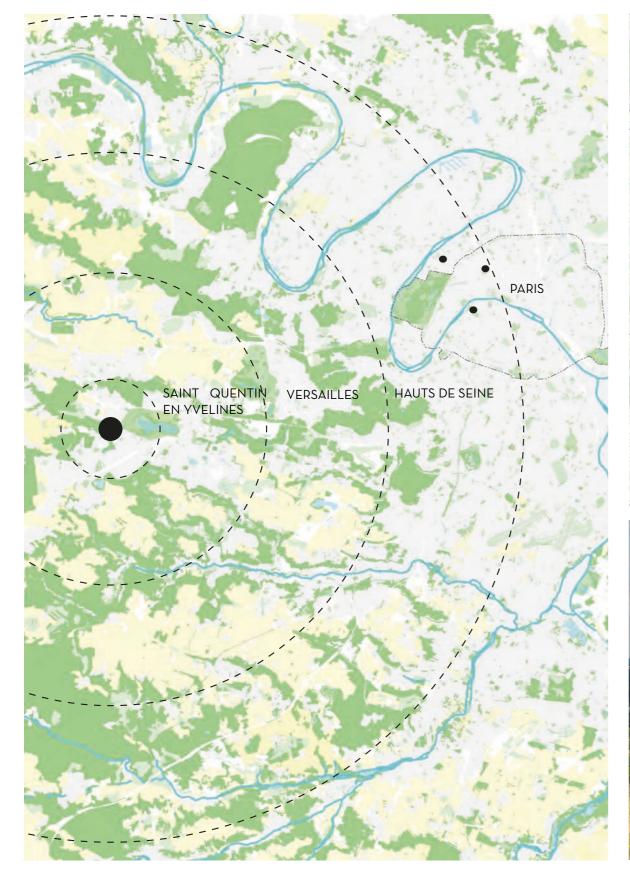
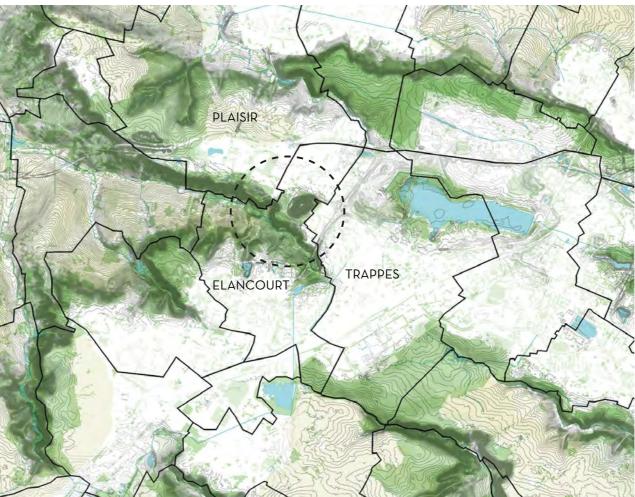


Ancrage territorial







La colline, pièce autonome qui flirte avec la cote d'Elancourt, situé entre les limites communales d'Elancourt et Trappes.

La colline pièce autonome qui flirte avec la côte d'élancourt, continuité des paysages boisés constitués par les forêts de Saint Appolline et de Maurepas.

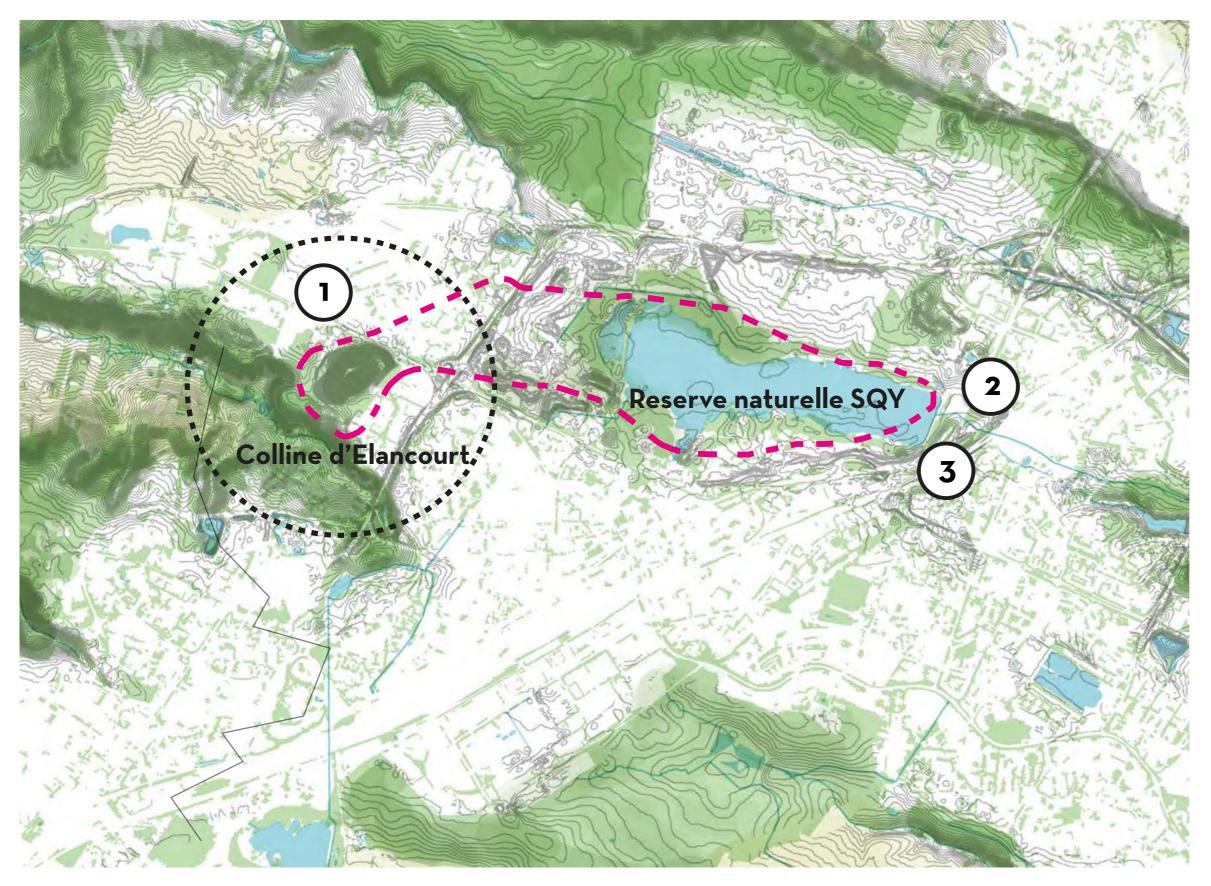
Depuis le sommet, une vue remarquable de la skyline parisienne et du paysage de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines. Point culminant de toute l'île de France, la colline d'Elancourt présente un lien exceptionnel entre l'espace urbain et l'espace naturel de Saint-Quentin-en-Yvelines. Inscrit dans une typologie que nous pouvons qualifier d'inattendu, résultat d'un geste contre nature. La colline est devenue un monument incontournable du secteur, désormais bien autre chose qu'un terrain vague, elle est le lieu d'usages spontanés tirant profit de cette butte artificielle.

Situé au cœur d'un territoire en pleine mutation urbaine, entre les communes d'Elancourt, Plaisir et Trappes, la colline trouve une importance paysagère majeure. L'ouverture panoramique générée en amont de la colline, se confronte rapidement au socle paysager ancestral et contemporain du territoire. Ces paysages offrent une dualité notable entre les aires urbanisées et les espaces « naturels » et agricoles.

Au court du temps, elle est devenue un point d'intérêt national et un lieu du quotidien et de proximité. Elle est aujourd'hui lieu de cohabitation entre usages et intérêt écologique fort.

La colline est une trace, une anomalie devenue intéressante pour beaucoup de raisons mais surtout à travers sa manière de s'inscrire dans un paysage et de donner à voir. Les points hauts remarquables sont peu présents en île de France, c'est cette particularité qui oriente le désir d'atteindre ce sommet pour voir loin. Elle représente l'aboutissement d'une randonnée, ou l'intérêt pour les sportifs d'arpenter des parcours plus ou moins raides dans ce paysage multiple.

Les dynamiques du site



La localisation de nombreux sites de Jeux Olympiques dans l'agglomération de Sain-Quentin-en-Yvelines est un levier dans le développement du secteur en permettant l'aménagement pérenne des infrastructures et des équipements et la mise en place des continuités de circulations douces.

L'implantation du vélodrome et de la piste BMX dans le secteur « île de loisirs » autour du réservoir de SQY vont permettre de consolider de nouvelles liaisons avec la Colline.

Pendant la phase JO, la programmation évènementielle qui accueillera la Colline, permettra de renforcer son attractivité et offrira une vitrine au futur parc sportif.

Ainsi, en phase héritage des JO, la colline sera une nouvelle pièce intégrant les programmes sportifs.

L'évènement est une véritable opportunité pour remettre en lumière le parc et son territoire.

- (1) COLLINE d'élancourt / VTT
- (2) Vélodrome National
- **3**) Piste de BMX

Boucle verte, route spectataeur

Le paysage de la colline



Etant un site sans destination projetée, la colline d'Elancourt est restée un site post-industriel en friche. La végétalisation de la colline s'est d'abord formée en lisière du site, en continuité avec le bord du plateau de SQY. La végétalisation s'est progressivement développée vers le sommet en favorisant une diversification des ambiances paysagères et de la biodiversité.

La colline recèle des espaces aux ambiances variées. Une grande prairie s'ouvre depuis l'accès nord, puis en empruntant le parcours au bord au pied de la colline on distingue divers milieux naturels qui l'accompagnent : zones humides, zones de boisements et clairières. Au sud est un grand espace est déjà imperméabilisé. Des cheminements dans la pente permettent donner une vue sur le vallon et les paysages lointains : du sommet on domine le plateau de SQY ainsi que le territoire francilien.

PRAIRIES - CHEMINS
BOISEMENTS
JARDINS PARTAGÉS

ETANG DE LA MUETTE

- La grande prairie protégée
- **2** Zones humides
- 3 Clairière
- 4 Cheminement pentu
- 5 Boisement protégé
- **6** Espace protegé sous lignes haute tension
- 7 Parcours piéton
- 8 Espaces ouverts imperméabilisés
- 9 Montée vers le belvédère
- 10 Espace d'ouverture de cheminement
- l Belvédère

Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Accès et parcours actuels



Sur son pourtour, la colline est délimité :

- -Par l'avenue Marcel Dassault au Nord.
- -Par l'avenue Jean Pierre Timbaud à l'Est.
- -Par la route des Gâtines à l'Ouest.
- -Par le chemin de la julienne au Sud.

Au sein du périmètre du projet, la rue Alain Colas relie l'Avenue Marcel Dassault à la rue René Lacoste. Cette rue constitue l'accès nord de la Colline. Dans le cadre du projet, il est prévu de restructurer entièrement cette rue.

La rue Jean Monnet fermée par un portail constitue l'accès Est.

Périmètre de projet

Accès piétons

Accès piétons et véhicules

- Accès sud-est (à la colline et aux jardins partagés) depuis la rue Jean Monnet
- 2 Accès est depuis l'avenue Jean-Pierre Timbaud
- Accès nord-ouest depuis la RD912 et la rue Alain Colas
- Accès ouest depuis la RD 58/Route des Gâtines. Futur connexion parc Mare aux Saules

Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre